

Compte administratif assainissement 2013

Section d'exploitation excédent 77 682, 60 €

Section investissement excédent 53 643,82 €

Pour : 9 voix

Budget primitif 2014

Section d'exploitation équilibrée en dépense et recettes à 189 299,00 €

Section investissement équilibrée et dépenses et recettes à 132 800,00 €

Pour : 10 voix

Compte administratif Commune 2013

Section de fonctionnement excédent 317 791,50 €

Section d'investissement déficit 124 497,16 €

Ensemble des sections excédent de 193 294,34 €

Pour : 9 voix

Vote sur l'affectation des résultats 2013

Pour : 9

Vote sur les taux d'imposition 2014

Taxe d'habitation taux : 13,49 % inchangé par rapport à 2013

Taxe foncière bâtie taux : 5,52 % inchangé par rapport à 2013

Taxe foncière non bâtie taux : 30,91% inchangé par rapport à 2013

CFE Cotisation Foncière Entreprise taux : 29,88% inchangée par rapport à 2013

Pas d'augmentation des taux en 2014.

Pour : 10 voix

Budget primitif 2014

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 2 231 314,92 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 410 693,58 €

Pour : 10 voix

Abstentions : 3

Compte administratif budget annexe des Thermes

Section de fonctionnement déficit 596 070,07 €

Section d'investissement excédent 652 520,40 €

Ensemble des sections excédent 56 450, 33

Pour : 9 voix

Vote sur l'affectation des résultats 2013

Pour : 9 voix

Budget primitif 2014

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 855 331,47 €

Section d'investissement équilibrée et dépenses et recettes à 692 520, 40 €

Pour : 10 voix

Modification de la promesse de vente à la SCI IMMOCAP Intermarché

Au paragraphe : engagement des pertes. Préférence

La phrase suivante est retirée : « les parties déclarent que cet engagement est soumis à la condition expresse et déterminante sous laquelle la Commune de Capvern ne se serait pas engagée, que la SCI IMMOCAP réserve à l'enseigne Bricomarché une surface de 15 000 m2 pour son installation ce qui est d'ores et déjà accepté par Monsieur Olivier CAGLIERIS es qualité »

Pour : 12 voix

Convention avec le Conseil Général des Hautes Pyrénées

Le Conseil Général propose à la Commune de Capvern un marquage de sécurité sur le CD 11 sur une longueur de 650 mètres pour un coût de 3 050 € HT pris à 50% par le Conseil Général et 50% par la Commune soit 1 525 € HT.

Pour : 12 voix

Assistance à la renégociation du Marché Public d'Assurances

La négociation portait sur la phase 1 soit : 1 500 € HT il faut ajouter la phase 2 pour 200 € et la phase 3 pour 150 € soit : 1 850 € HT

Pour : 12 voix

Encaissement d'un chèque suite à sinistre

Chèque de 2 227,36 € suite à la chute d'un arbre sur une ligne électrique au quartier le Laca

Pour : 12 voix

Autorisations d'occupation du domaine public : Place Ambroise Croizat

La SARL la Panetière, sollicite la location de la Place Ambroise Croizat pour son commerce. Après discussion une convention sera passée entre la Commune de Capvern et la SARL La Panetière, établissant le prix de la location à 1 € par jour, + fleurissement de la Place. Elle sera donnée à titre précaire, le permissionnaire devra respecter les obligations qui seront définies

Pour : 12 voix

La séance est levée à 23 heures 30.